

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU  
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

90-923 du 29 Décembre 1990

DECRET N° /MSS.DGFP.DGPCE.SR.JM.

portant reclassement et nomination de Madame OKAMBA née OKONINDAE (Elisabeth) Institutrice Principale de 6° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (Enseignement).

( LE PREMIER MINISTRE, )

DISAS :

- ✓/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- ✓/u la loi n°19/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- ✓/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (Actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
- ✓/u le décret n°62/430/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- ✓/u le décret n°62/495/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- ✓/u le décret n°62/497/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- ✓/u le décret n°62/498/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- ✓/u le décret n°64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- ✓/u le décret n°67/50FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
- ✓/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/496/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- ✓/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- ✓/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- ✓/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations ;
- ✓/u le décret n°90/531 du 18 Octobre 1990 organisant l'intérim du Premier Ministre ;
- ✓/u le décret n°90/513 du 15 Septembre 1990 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- ✓/u le décret n°90/514 du 15 Septembre 1990 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- ✓/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- ✓/u les arrêtés n° - 912/MSSJ.DGFP.DGPCE du 1er Avril 1987 ;
- 475/MSSJ.DGFP.DGPCE.SAV du 15 Mars 1990 ;

.../...

(/u les résultats du Concours d'Entrée à l'INSSÉD pour la Formation des Inspecteurs de l'Enseignement Fondamental session de Mars 1986 en date du 23 Juin 1986 ;

(/u la lettre n°614/MEFA.DPAA.DG.SP.B3 du 5 Avril 1990 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation transmettant le dossier de l'intéressée ;

SECRET

**ARTICLE 1er :** En application des dispositions du décret n°64/165/FP du 22 Mai 1964 susvisé, M<sup>me</sup> OKAMBA née OKONINDAE (Elisabeth) Institutrice Principale de 6° échelon, indice 1090 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire - C.A.I.E.P. - (1ère session 1988) délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassée à la catégorie A, hiérarchie I et nommée : INSPECTRICE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE 4° ECHELON INDICE 1110 ; ACC=NEANT.

**ARTICLE 2 :** Le présent décret <sup>qui</sup> prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 3 Octobre 1988, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage, et de la solde pour compter ~~du 1er Janvier 1990~~ sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 29 Décembre 1990

PAR LE PREMIER MINISTRE, P.I.

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE,

Jeanne D A M B E N D Z E T /-

Pierre M O U S S A /-

REPLIATIONS :

- JORPC ..... 1
- DGFP.DGPE ..... 3
- DGFP.DRFP ..... 1
- D. G. B. .... 3
- D. C. F. .... 1
- DOSSIER ..... 3
- MEFA.DPAA ..... 3
- INTERESSEE ..... 1
- SGG.BC ..... 2./-